

**Annexe 1 à la synthèse de la participation du public**

**Tableau des contributions du public et éléments de réponse de Loire Forez agglomération**

Référence	Lieu	Auteur	Doublon de	Contribution	Réponses pouvant être apportées par Loire Forez agglomération
12	Registre papier n°1	Sylvain CHAZELLE et Florence LOUPE		<p>À la lecture de l'UTN, nous sommes surpris de constater que seules les parcelles entrants dans le projet du conseil départemental de la Loire ont été prises en compte.</p> <p>Dans le cadre d'un développement touristique et en tant qu'acteur économique de notre commune avec l'auberge des Granges, nous souhaitons que soit reconstruite l'UTN. En effet, dans le cadre de la reprise de l'auberge à la suite de nos parents, mais aussi dans le cadre du développement de celle-ci, nous demandons à ce que les parcelles BM73 – BM74 – BM77 – BM78 – BM79 et BM80 entrent dans le cadre du développement de la station et soient incluses dans l'UTN.</p> <p>Ces parcelles avaient été fléchées dans un premier projet de développement de la station, d'où notre surprise de constater leur absence dans l'UTN. Notre projet porte notamment sur les parcelles BM74 – BM78 – BM79 – BM80 dans l'idée de l'installation d'hébergements insolites sans fondations lourdes avec activités de plein air.</p> <p>Comptant sur votre bienveillance afin de ne pas bloquer les investissements touristiques à venir. Loupe Florence – Chazelle Sylvain</p>	<p>La procédure d'élaboration d'une unité touristique nouvelle locale sur la station de Chalmazel a été réalisée pour traduire le projet porté par le Département de reconstruction et de diversification 4 saisons de la station de Chalmazel. Ce projet départemental a été consulté et adapté dans le respect des enjeux environnementaux présents sur site. Le projet du Département est un projet opérationnel et global partagé par de nombreux acteurs publics. Le projet envisagé sur les parcelles listées n'apparaît pas comme suffisamment abouti et complémentaire, pour justifier l'adaptation du périmètre d'UTN. Aussi, le périmètre d'UTN ne serait pas agrandi. En revanche, un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) porté par Loire Forez agglomération est en cours de finalisation. Ce document permettra la réalisation de projets touristiques privés, via divers outils. Si le projet se concrétise, le PLUI pourra faire l'objet d'une modification.</p> <p>Par ailleurs, la parcelle BM80 a fait l'objet d'une étude environnementale. Cette parcelle présente une zone sensible ce qui a participé à déplacer le projet de stationnement en sortie de station. Ceci permet aussi de préserver la vue sur la station, à l'arrivée des clients. Aussi, il n'est pas souhaitable d'urbaniser cette parcelle. Les autres parcelles n'ont pas fait l'objet d'étude environnementale.</p>
11	Courrier joint au registre n°1	Maire de Chalmazel-Jeansagnière		Cf courrier joint en annexe	<p>Seule la parcelle BM80 fait l'objet d'un enjeu faunistique fort et d'impact paysager est important. C'est pourquoi le projet porté par le Département a été adapté (le parking devait être prévu initialement à cet endroit au regard des enjeux, il a été décidé de le délocaliser plus à l'Est où les enjeux environnementaux sont moins forts).</p> <p>Dans le cadre de projets touristiques privés, un plan local d'urbanisme intercommunal est en cours de finalisation. C'est ce document qui autorise les projets touristiques via divers outils. Si le projet se concrétise, le PLUI pourra faire l'objet d'une modification.</p> <p>Concernant les demandes de changements de destination, c'est le PLUI de Loire Forez agglomération qui peut instaurer ce type d'outils. Or, l'enquête publique de ce document est aujourd'hui close, il n'est plus possible d'enregistrer de nouvelles demandes.</p>
10	Registre dématérialisé	Christophe pour FNE	Madame, Monsieur	<p>Contribution FNE à la participation du public par voie électronique relative à la demande d'autorisation de création d'une Unité Touristique Nouvelle Locale (UTNL) à Chalmazel-Jeansagnière</p> <p>Madame, Monsieur</p> <p>Nous remercions l'avis de la MRAE sur la plupart des points vis-à-vis de la méthode scientifique. Il manque une étude de positionnement/de marché pour justifier du dimensionnement des équipements, notamment par rapport au nombre d'hébergements prévus. En effet, prévoir de doubler la capacité actuelle sans justifier de son taux de remplissage donne à penser que le département s'est fixé un objectif de 500 dans réelle étude, de façon sommaire, alors même que l'on constate que la fréquentation est majoritairement composée de ménages du territoire qui viennent à la journée (cf rapport).</p> <p>De même, dans la partie sur la définition d'une UTNL, il est indiqué qu'elle doit être conçue en synergie avec les autres UTN proches, or nous n'avons vu aucune analyse et argumentation dans ce sens dans le dossier.</p> <p>Ensuite, lorsqu'on s'intéresse au budget, il est difficile de comprendre le financement d'une telle opération. En effet, ce projet coûte le double du budget initial sans aucune garantie que le projet rapporte puisque, dans les projections futures, la partie hier représente toujours près de 50% du chiffre d'affaires (avec une hausse des bénéfices par rapport à maintenant). Ce projet nous paraît donc ambitieux notamment sur l'attractivité hors saison du site. En outre, nous nous interrogeons sur le caractère raisonnable du montant de ce projet pour un site qui sera, au plus, occupé 130 jours par an. N'y a-t-il pas un entre deux plus frugal à tester au moins en phase 1 avant de se lancer dans les restructurations lourdes des abords ?</p> <p>En effet, le projet reste très tourné sur la pratique du ski. Or les données fournies dans l'état initial de l'environnement montrent bien (même si à plusieurs reprises il est indiqué que les changements ne sont pas significatifs) que l'enneigement est de moins en moins bon depuis 2007 et que le nombre de jours compatibles avec les canons à neige diminue. Est-ce donc vraiment pertinent d'aller créer un bassin immense, certes sans augmenter les droits de prélèvement (déjà bien trop élevés sur le Lignon), pour des canons à neige qui ne feront que prolonger de quelques saisons la vie de la station en hiver ? Il nous semble qu'il s'agit d'une mesure palliative pour la station qui a un impact très conséquent aussi bien économiquement qu'en termes de ressources.</p> <p>De plus, concernant les atteintes aux objectifs ZNIEFF et NATURA 2000, la posture qui consiste à dire que ce n'est pas grave car le projet ne « concerne pas la création d'une station ex-nihilo mais l'extension d'un complexe existant depuis 85 ans » est abusive. Cette justification est répétée plusieurs fois pour légitimer les choix qui ont été faits mais cela ne permet pas répondre aux enjeux présents. Il aurait été préférable d'améliorer cette situation plutôt que la conforter et l'empêcher. Ainsi, dire que la solution retenue est la moins mauvaise de toutes alors que son incidence est non négligeable sur ces espaces et espèces protégées, et en ne présentant pas d'opération moins impactante, ne permet pas d'affirmer que c'est un projet convenable sur ces points-là.</p> <p>Cependant, nous restons favorables au développement d'activités pour les autres saisons, car cela est cohérent avec l'évolution climatique et les pratiques. Par rapport au dossier, nous n'avons pas d'objection fondamentale sur la démolition/reconstruction/extension des bâtiments vétustes existants, la mise aux normes PMR du site (mesure que nous encourageons), la remise en état de tout le réseau d'assainissement, le développement d'activités et de parcours adaptés à une pratique estivale. Néanmoins, d'autres manières de faire semblent préférables.</p> <p>À ce titre, dans le préambule du rapport, il est indiqué que le projet nécessitera une DUP afin d'obtenir la maîtrise foncière. Or, l'utilité publique de ce projet ne nous semble absolument pas justifiée (encore moins en l'état).</p> <p>Nous aimerions également vous faire part de remarques au cas par cas :</p> <p>Concernant la piste de l'Ourson nous nous demandons pourquoi effectuer des travaux de reprise pour les usages de ski alors qu'il est indiqué dans le rapport qu'elle est mal orientée et de fait très difficile à exploiter ? Les réaménagements ne permettront pas de faire disparaître son exposition au sud.</p> <p>Par rapport au chemin des Espagnols, l'argument pour le réaménagement/élargissement est l'absence de possibilité d'accéder aux hébergements skis à pied. Néanmoins étant donné l'évolution de l'enneigement, cet argument paraît tout à fait superficiel.</p> <p>Nous regrettons que la friche de l'ancien centre de vacances ne fasse pas l'objet d'une étude faune flore au regard du couvert végétal. Il paraît indispensable au EPORA même un inventaire avant de démolir sans considération de la période, de la manière de procéder et des espèces présentes sur le site. En effet, des espèces fragiles sont présentes autour du site il n'est alors pas impossible que certaines passent par cette friche.</p> <p>Nous ne comprenons pas le refus catégorique de réemployer ce foncier déjà artificialisé pour créer de nouveaux hébergements pour le seul motif qu'il est situé à 100m de la station. La renaturation de cette friche pour aller artificialiser des terrains agricoles ne semble alors pas justifiée. En outre, le projet de renaturation n'est pas détaillé et le budget prévu pour celui-ci n'est pas énoncé.</p> <p>Nous avons diverses interrogations concernant le bassin technique pour les canons à neige. Celui-ci va détruire 1 ha de terres réparties entre landes et forêts, ponctionner 150m3/j dans le Lignon et apporter de nombreux matériaux inertes extérieurs (sachant que la pénurie de matériaux sera la prochaine à laquelle nous aurons à faire face). Que se passera-t-il sur ce site s'il n'y a aucun jour permettant d'utiliser les canons ? Quelle est la réversibilité de cet aménagement ? Aura-t-il une fonction en été ou sera-t-il simplement un grand trou clôturé ?</p> <p>Les nouveaux hébergements seront construits selon les règles à venir pour les OAP prévues au PLUI. Cependant, les formes proposées sont très peu denses, sur des fonciers actuellement agricoles et comportant des éléments remarquables (zones humides et cours d'eau). Cela s'apparente à une consommation assez abusive du foncier. Il serait peut-être plus pertinent d'envisager soit des hébergements en structure légère/non permanente soit de densifier et de regrouper sur moins de parcelles. Le nombre de logements prévu n'est en outre pas justifié.</p> <p>Le parcours multi-activités nous paraît être une bonne idée. En revanche, nous déplorons qu'il prenne place dans la zone boisée fragile plutôt que dans la grande bande déjà défrichée où se trouve la piste des Granges ; ce qui est un enjeu paysager majeur dans la mesure où ce pan boisé est déjà transformé par cette "avenue au télésiège" et qu'on est en plein PNR. L'argument de la sécurité s'avère partiellement intelligible. En effet, la piste des Granges ne sera exploitée que pendant l'hiver, ainsi le sentier nature, la piste de luge et le parcours de glisse n'interféreront en aucun cas avec la bonne gestion de la piste. Nous comprenons que pour la luge sur rail cela serait plus compliqué car cela répond à une certaine infrastructure, cependant ne serait-il pas possible de faire démarrer les sentiers et pistes après la zone de lande et des hêtraies que l'on sait si précieuses ? Ou bien d'en mutualiser le départ avec celui de la piste des Granges ?</p> <p>Enfin, le parking prévu semble quelque peu surdimensionné mais il est déjà sur une zone artificialisée, ce qui est un bon aspect. Il est néanmoins dommage que dans le positionnement "nature" le choix ait été fait de ne planter qu'un seul arbre pour dix places de stationnement ; d'autant plus que le revêtement en enrobé est un très mauvais choix en termes d'albédo et de confort d'usage en été. La vigilance sera de mise par rapport aux eaux résiduaires liées à l'exploitation de ce futur parking car à ce jour le site d'implantation est très peu utilisé, il est précisé dans le dossier que le projet n'a pas d'impact majeur concernant le trafic routier puisque les estimations font état d'une augmentation de 50% des flux de véhicules. Il est regrettable que rien n'ait été pensé - du moins de manière officielle dans le dossier - pour renforcer l'accessibilité alternative à la voiture.</p> <p>En espérant que cet avis vous sera utile pour l'élaboration de votre projet,</p> <p>Dans cette attente, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.</p>	<p>Ce projet d'UTN est un des rares du Département, notamment de par sa superficie.</p> <p>Concernant le dimensionnement des équipements, cela est justifié par le nombre supplémentaire d'entrées voulu par le Département. De plus, on constate sur le territoire de Chalmazel une carence en logements touristiques. C'est pourquoi le Département a souhaité créer de nombreux couchages afin de pouvoir notamment développer des événements sur plusieurs jours (ce qui n'est pour l'instant pas possible en l'absence de lits touristiques à proximité). L'UTNL prévoit les besoins du territoire à long terme et prévoit des zones dédiées des parcelles sur lesquelles des opérations pourront être programmées dans le temps. Le projet d'hébergement pourra être groupé ou phasé selon les conclusions des études de faisabilité et d'attractivité, qui seront réalisées en 2023 pour motiver les candidatures d'opérateurs en capacité de proposer des offres pour des séjours de familles ou de groupes, l'accueil d'événements.</p> <p>Le projet Départemental comprend 3 phases ce qui permet d'étaler la réalisation des projets dans le temps, ceci en fonction des besoins. Concernant la partie budget, le projet doit trouver un équilibre dans le temps (favoriser la neige dans un premier temps afin d'installer les activités "été" puis à long terme les recettes liées aux activités "été" permettront de compenser les recettes d'hiver). Le projet global ne peut être envisagé sans le confortement des activités neige dans un premier temps.</p> <p>Sur l'état initial de l'environnement et l'impact du projet, cette partie a été réalisée avec des prestataires spécialisés sur ces questions environnementales (un prestataire du Département et un prestataire mandaté par Loire Forez agglomération). Les données sont objectives.</p> <p>Cette partie du dossier ne serait donc pas modifiée suite à cette remarque.</p> <p>Nous prenons note que le contributeur reste favorable au développement d'activités 4 saisons et n'émet pas d'objection pour les projets envisagés (démolition/reconstruction/extension de bâtiments, mise aux normes PMR,...).</p> <p>La piste de l'Ourson constitue une véritable offre de piste bleue au pied des pistes, entre le niveau de ski du Jardin des neiges et le niveau de ski de la piste des Campanules. À ce titre, en période favorable d'enneigement, elle est fort appréciée par les clientèles débutantes et propose un terrain de jeux fonctionnel pour les cours de ski. Il est à noter qu'en cas d'insuffisance de possibilités de production de neige au regard des conditions climatiques (ressource en eau, température, ...), la piste de l'Ourson n'est pas enneigée.</p> <p>Les aménagements projetés au niveau du téléski de l'Ourson consistent exclusivement en le nivellement du sol sous la ligne du téléski, afin d'améliorer les conditions d'utilisation du téléski difficiles actuellement pour les débutants, et limiter l'enneigement de cette zone très consommatrice de neige pour compenser ce défaut de nivellement. Le projet de terrassement consiste ainsi exclusivement en un remblaiement de la zone de montée du téléski, pour une hauteur variant entre 40 cm et 1mètre. Ces travaux constituent ainsi une modernisation et légère » de l'équipement existant.</p> <p>Concernant les remarques sur l'ancien village vacances, ce dernier est voué à la démolition (avec désamiantage) et sera rendu à la nature. Dans le cadre de l'achat de ce site et du projet de renaturation, des inventaires environnementaux pourraient être réalisés. Toutefois, l'UTN n'a pas vocation à obliger la réalisation de ce type d'étude sur ce site.</p> <p>En plus d'être éloigné du pied de piste, ce site est abandonné depuis plusieurs années, est composé d'amiante et ne correspond plus aux attentes de la clientèle, notamment en terme d'accessibilité (bâtiment Inscrit dans la pente). Aussi, pour des raisons de sécurité et de salubrité, il est prévu de renaturer ce site.</p> <p>Le bassin technique, comme son nom l'indique, est un équipement technique. Il n'a pas vocation à avoir d'autre vocation en été (et serait contraire aux orientations du SAGE/SDAGE). Donc ce site restera clôturé et non accessible au public, comme cela avait été convenu lors de nombreux échanges avec la DREAL et la DDT pour monter le projet.</p> <p>Le projet d'hébergements touristiques devra préserver les zones humides identifiées ainsi que les bandes vertes identifiées dans le rapport de la procédure d'UTNL (page 125). Différents types d'hébergements sont prévus (hébergements insolites, R+1...) afin de varier l'offre et d'inscrire ce projet au mieux dans l'environnement, notamment sa visibilité depuis le site des Hautes Chaumes.</p> <p>Pour répondre aux questions sur le parcours multi-activités, celui-ci est porté à l'étude d'impact dans la mesure où il nécessite un changement de statut du sol pour passer d'un espace boisé à un espace d'activité. Seules quelques marches seront aménagées dans les zones les plus pentues pour permettre la déambulation de familles et de personnes à mobilité réduite. Le concepteur sera choisi si sa proposition respecte les enjeux floristiques du site, par exemple en évitant de couper des arbres, en évitant ou en survolant les zones sensibles. Il sera également noté dans ses propositions s'il valorise les éléments remarquables forestiers, géologiques ou du paysage du site.</p> <p>Implanté dans le sous-bois, le parcours ne modifiera pas le paysage.</p> <p>La tyrolienne implantée au sommet du télésiège sera également très peu perceptible visuellement avec comme seul éléments structurant, la potence d'arrivée de la tyrolienne, ce qui participera à la préservation des paysages.</p>
9	Registre dématérialisé	Nuel		<p>Le projet d'une station quatre saisons est un beau projet qui devrait participer au développement économique de notre territoire. Le tourisme familial avec la station de ski existe déjà.</p> <p>Un aménagement en fera une station de plus en plus réputée. Dans l'état actuel des choses, nombreux sont ceux qui recherchent ce genre de petites stations à proximité d'un site remarquable et peu connu encore : les Hautes Chaumes, espace de liberté, de silence, y compris "visuel".</p> <p>Bien sûr, il reste une inquiétude concernant les ressources en eau mais, à la lecture du dossier, il semblerait que des réponses soient apportées. Il faut bien une activité économique pour faire vivre les habitants et en attirer de nouveaux. En plus, le projet de la "deuxième chance" de Chalmazel s'harmonise avec la station du col de la luge. Pour avoir beaucoup voyagé dans le cadre de mon travail, je suis persuadé que les Monts du Haut Forez, les Hautes Chaumes, le Vimont etc... ont vocation à devenir des sites de plus en plus appréciés dans la région voire dans le pays. Tout doit être fait pour mettre en valeur les projets novateurs, de faible impact sur les paysages et les ressources en eau, en biodiversité (remarquable elle aussi).</p> <p>Évidemment, cette démarche exclut les projets industriels (éoliens notamment du fait de leur fort impact), qui contrairement à ce que l'on entend parfois, ne peuvent cohabiter avec de telles structures touristiques dans une vision , pour le coup novatrice.</p> <p>Il y a de l'avenir de notre région, de notre territoire.</p> <p>Martine Nuel Élue à la Chambonie Déléguée au Parc Livradois Forez</p>	<p>Observation notée.</p>

**Annexe 1 à la synthèse de la participation du public**

**Tableau des contributions du public et éléments de réponse de Loire Forez agglomération**

N°	Statut	Nom	Contribution	Réponse
8	Registre dématérialisé	Association APPRAI	<p>Le projet est une aberration écologique et économique, du même genre que le projet de Center Parcs de Roybon (Isère) : Il mérite le même sort que celui de Roybon, c'est à dire d'être purement et simplement ABANDONNE.</p> <p>En effet, avec le changement climatique qui s'avère chaque jour plus critique pour les ressources naturelles des zones de moyenne montagne comme Chalmazel, la protection devrait par conséquent être renforcée, créer une extension de la zone touristique actuelle signifie : plus de pression sur la ressource en eau (augmentation de la consommation pour les équipements de loisirs, l'hôtellerie/restauration, la neige artificielle, pollution par rejet des eaux usées, déficit de recharge par l'artificialisation des sols, etc...); plus de pollution (augmentation du trafic automobile, des déchets et des eaux usées, pollution sonore et lumineuse néfastes aux espèces naturelles et aux habitants, etc...); plus de pression sur la faune et la flore alors que la zone se trouve dans le PNR Livradois-Forez et à proximité de l'espace naturel protégé des Hauts-de-Chaumes (crêtes de Pierre-sur-Haute); déboisement et artificialisation des sols (parkings, installations commerciales et touristiques); plus de consommation énergétique (fonctionnement des installations touristiques, déplacements, chauffage/climatisation/éclairage) alors que la sobriété devrait être la nouvelle règle pour toutes les activités;</p> <p>est à dire que ce projet va à l'encontre d'un usage raisonnable et raisonné des ressources locales, qu'il est totalement anachronique dans le contexte actuel de besoin de transition énergétique et de sobriété.</p> <p>De plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>avec le réchauffement climatique, l'enneigement n'est plus assuré, rendant aléatoire l'équilibre économique du projet en saison hivernale.</li> <li>avec l'augmentation du prix des carburants et le déficit d'offre de transports en commun pour l'accès au site, la fréquentation estivale n'est pas non plus assurée.</li> </ul> <p>Bref, ce projet n'est pas viable économiquement et ne survivrait qu'aux moyens de subventions, c'est à dire des impôts des citoyens. Il y a d'autres manières, intelligentes et utiles, de dépenser localement de l'argent public (soutien au maintien d'activités agricoles raisonnées, protection des zones forestières, rénovation énergétique de l'habitat local, soutien au petit commerce et aux associations), autrement que dans un projet de loisirs de masse totalement inadapté à ce territoire et totalement dépassé dans ses pratiques écologiquement irresponsables.</p> <p><b>NON AU PROJET D'UTN DE CHAMAZEL-JEANSAGNIERE !!!</b></p>	<p>Le prélèvement d'eau sur Le Lignon nécessaire à l'activité de la station est soumis à autorisation de la police de l'eau. Le Département bénéficie déjà d'un droit de prélèvement. Après de nombreux échanges, le Département souhaite abandonner la procédure d'augmentation de la production de neige, cela est également réglementé par la police de l'eau. La fabrication artificielle de neige est très encadrée : aucun intrant n'est autorisé. L'augmentation de trafic se ferait tout au long de l'année. De plus, ce projet permet de mieux appréhender les stationnements existants et à venir sur la station de manière globale. L'analyse de l'impact du projet sur le site du Parc Naturel Régional et le classement en cours du sites des Hautes Chaumes a été réalisée au sein du rapport de présentation. Le dossier devrait être complété avec les dernières informations sur le site des Hautes Chaumes et avec une mention de l'analyse de la charte du PNR à la page 53 et suivante de l'évaluation environnementale. Les besoins énergétiques prévus dans le projet ont été concertés avec les services du SIEL et ENEDIS qui ont confirmé que les alimentations en réseaux sont suffisantes pour approvisionner les nouvelles installations. Par contre, elles ne sont pas sécurisées. En effet, si l'alimentation du réseau alimentant le transformateur du télésiège est en panne, il n'existe pas de bouclage du réseau EDF. ENEDIS réalisera une étude du bouclage dans les prochains mois pour faire une proposition de bouclage avec la ligne reliant les Granges aux Cimes.</p> <p>Le projet s'inscrit dans le cadre du changement climatique avec la proposition de diversifier les activités de la station en 4 saisons. Le confortement de la production neige est nécessaire au départ afin de garantir la pérennité économique du projet. Au fur et à mesure des années et de la fréquentation tout au long de l'année de la station, la production neige pourra être diminuée au profit des autres activités.</p> <p>L'alternative à la voiture est déjà traitée avec la mise en place d'une navette depuis le Bourg de Chalmazel jusqu'à la station ainsi que le passage du TIL L31 de Montbrison jusqu'à la station de Chalmazel en passant par la commune de Boen-sur-Lignon.</p> <p>Le projet est subventionné via diverses subventions (celles de collectivités comme Loire Forez agglomération, mais celles aussi de la Région et de l'Etat pour le maintien d'activités en zone de montagne). Il s'inscrit dans une dynamique pour maintenir des emplois sur le secteur de Montagne, booster l'attractivité de ce secteur qui devrait bénéficier aux commerces/producteurs locaux.</p>
7	Registre dématérialisé	BALLET Didier et Sylviane	<p>Alors que tous les signaux actuels doivent nous inciter à la sobriété énergétique et à l'économie des ressources naturelles comme l'eau, un tel projet est tout à fait à l'opposé et nous paraît aberrant et contraire aux grands principes écologiques et durables que font passer les collectivités locales comme le Conseil Départemental, Régional ou LFA dans leurs communications aux habitants de la communauté d'agglomération. Non à ce projet pharaonique qui ne bénéficiera qu'à un certain nombre et est contraire au bien commun.</p>	<p>Le projet a été réfléchi et adapté en fonction des enjeux environnementaux. De plus, le prélèvement souhaité par le Département sera finalement abandonné. Seul le droit de prélèvement sur le Lignon, autorisé par les services de l'Etat dans le cadre du fonctionnement actuelle de la station, sera nécessaire au projet.</p> <p>Les impacts sur l'environnement ont eux aussi été analysés dans le cadre de cette procédure. De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre du changement climatique avec la proposition de diversifier les activités de la station en 4 saisons. Le confortement de la production neige est nécessaire au départ afin de garantir la pérennité économique du projet. Au fur et à mesure des années et du développement de la fréquentation tout au long de l'année de la station, la production neige pourra être diminuée au profit des activités 4 saisons. Il n'y aurait donc pas de modification du dossier à prévoir sur ce point. Malgré tout, le projet sera amendé en fonction du mémoire en réponse à la mission régionale de l'autorité environnementale (Mrae).</p>
6	Registre dématérialisé	Bosco Marie	<p>Projet dévastateur pour l'environnement et à budget faramineux, consommateur d'énergie</p>	<p>Les impacts sur l'environnement ont été analysés dans le cadre de cette procédure et le projet a été adapté en fonction. De plus, l'équilibre financier de ce projet est également analysé dans le rapport de présentation. Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans le cadre du changement climatique avec la proposition de diversifier les activités de la station en 4 saisons. Le confortement de la production neige est nécessaire au départ afin de garantir la pérennité économique du projet. Au fur et à mesure des années et de la fréquentation tout au long de l'année de la station, la production neige pourra être diminuée au profit des activités 4 saisons. Il n'y aurait donc pas de modification du dossier à prévoir sur ce point. Malgré tout, le projet sera amendé en fonction du mémoire en réponse à la mission régionale de l'autorité environnementale (Mrae).</p>
5	Registre dématérialisé	Mélizan Jean-Philippe	<p>Pas d'accord avec ce projet, pour des raisons évidemment environnementales: Destruction d'encore plus de zones naturelles au profit de zones artificielles, Le réchauffement climatique va encore réduire l'enneigement sur Jeansagnière et Chamazal, et de tels investissements sont déraisonnables dans ce contexte. Il y a mieux à faire ! Alors NON</p>	<p>Les impacts sur l'environnement ont été analysés dans le cadre de cette procédure et le projet a été adapté en fonction (protection des zones humides pour les hébergements touristiques, délocalisation du parking, abandon du nouveau droit de prélèvement d'eau,...). De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre du changement climatique avec la proposition de diversifier les activités de la station en 4 saisons. Le confortement de la production neige est nécessaire au départ afin de garantir la pérennité économique du projet. Au fur et à mesure des années et de la fréquentation tout au long de l'année de la station, la production neige pourra être diminuée au profit des activités 4 saisons. Il n'y aurait donc pas de modification du dossier à prévoir sur ce point. Malgré tout, le projet sera amendé en fonction du mémoire en réponse à la mission régionale de l'autorité environnementale (Mrae).</p>
4	Registre dématérialisé	Anonyme	<p>Il le rapport est long est détaillé, il manque 1 chose : combien? Combien coûte un tel projet? D'autres projets similaires ont été programmés sur tout le territoire national, justement dans des zones de moyenne montagne où l'enneigement n'est qu'occasionnel et n'attire donc plus une clientèle. Les pouvoirs publics locaux ont investis massivement pour relancer une activité plus diversifiée, qui peine à prendre. En clair, gaspillage de l'argent public. Dans moins de 10 ans, il n'y aura plus de neige sur les monts du Forez. Sauf qq jours froids de janvier, donc cet investissement en parlant sur la neige est une erreur.</p> <p>Quelle sera la pollution de toutes ces voitures et bus qui iront sur la station. Cela a impact terrible sur l'environnement, c'est même montré sur un des graphiques sur la répartition des polluants. Pourquoi ne pas réhabiliter le village abandonné? Cela coûterait moins cher que de tout détruire et de bâtir de nouveau. On ne parle pas des retombées potentielles sur les villages de la région? pourtant premiers concernés.</p> <p>Quel coût en matière d'énergie : rien n'est précisé : combien de puissance électrique est nécessaire au bon fonctionnement de ce nouveau projet, et l'eau ? et les rejets ? Cela ne semble pas abordé tout au long du rapport.</p> <p>On devrait au contraire investir pour limiter l'impact humain dans tout cette zone immense qui est à l'origine de l'eau que nous buvons, en prenant l'exemple de certaines régions et de la protection de leurs sources. éventuellement, faire des navettes de bus depuis différentes villes, qui serviraient de lieu, tel un regroupement de covoiturage avec une rotation de navettes payantes...comme au mont St Michel.</p>	<p>L'équilibre financier de ce projet est également analysé dans le rapport de présentation. Ce projet de diversification tend vers une transition vers une station 4 saisons. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du changement climatique. Le confortement de la production neige est nécessaire au départ afin de garantir la pérennité économique du projet. Au fur et à mesure des années et de la fréquentation tout au long de l'année de la station, la production neige pourra être diminuée au profit des activités 4 saisons. Concernant l'alternative à la voiture individuelle, une navette depuis le bourg ainsi que le TIL L31 sont déjà en place. L'ancien village vacances est abandonné depuis de nombreuses années. Cet ancien village vacances est aujourd'hui en cours de négociation pour acquisition par Epora. Le but est de renaturer ce site abandonné. En effet, il a été diagnostiqué une forte présence d'amiante dans les bâtiments. De plus, sa localisation en pente et éloignée du pied de piste ne correspond plus à la demande actuelle en terme d'hébergements touristiques (et en terme ERP du fait de l'accessibilité). Tous ces éléments permettent de justifier de sa démolition, qui représente un coût conséquent pour la collectivité.</p>
3	Registre dématérialisé	VORON JEAN-BAPTISTE	<p>L'APPUI DE MA CONTRIBUTION PRECEDENTE VOICI UN EXTRAIT D'UNE ETUDE DE L'ORECC (OBSERVATOIRE REGIONAL DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE) SUR TEMPERATURE ENNEIGEMENT ET FREQUENTATION DES DOMAINES SKIABLES EN AUVERGNE RHONE ALPES: L'INTEGRAL EST EN PJ 2</p> <p>Résultats observés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une augmentation de la température moyenne hivernale entre la période climatique actuelle (1987-2016) et celle qui précède, pour les 4 stations de mesure disposant d'un historique suffisant.</li> <li>Une diminution de l'enneigement moyen entre la période climatique actuelle (1987-2016) et celle qui précède, pour 4 des 5 stations de mesure disposant d'un historique suffisant. La baisse de l'enneigement est marquée en début de saison (20 décembre – 10 janvier), pour toutes les stations. La tendance sur les autres périodes (11 janvier – 10 février et 11 février - 20 mars) dépend des stations étudiées.</li> <li>Les hivers peu enneigés sont plus nombreux sur la période climatique la plus récente, c'est-à-dire sur les 30 dernières années, pour toutes les stations de mesure étudiées.</li> <li>Concernant la capacité à produire de la neige de culture dans les conditions technologiques actuelles, on observe, sur 3 des 4 stations de mesure disposant d'un historique suffisant, une diminution de 7, 11 et 24% des créneaux de production liés aux températures, entre la période climatique actuelle (1987-2016) et celle qui précède.</li> <li>Le nombre de journées-skieurs des domaines skiables alpins, qui représentent la fréquentation des domaines, augmentent depuis 20 ans (+ 23% entre 1995 et 2015).</li> <li>Les hivers les moins enneigés ont un impact sur les journées-skieurs des petites, moyennes et grandes stations de ski alpin, ainsi que sur la fréquentation des domaines de ski nordique : les accidents de fréquentation les plus importants correspondent aux hivers les moins enneigés. En revanche, les variations de journées-skieurs sont minimes sur les très grandes stations de ski alpin, qui semblent peu sensibles à la problématique de l'enneigement.</li> <li>Concernant l'évolution de l'offre de ski alpin en Auvergne-Rhône-Alpes, les domaines skiables ont connu deux phases de développement. La première phase, de 1970 à 1990, a fait l'objet d'un déploiement massif de l'offre ski, avec une forte évolution en volume et en altitude. La seconde, de 1990 à nos jours, est une phase de renouvellement et de réinvestissement, qui s'accompagne, pour certains domaines, d'un redéploiement en altitude.</li> <li>Ce redéploiement récent en altitude concerne peu les petites stations, qui ont moins de capacité à réinvestir, et sont souvent situées sur des massifs peu élevés, ce qui limite les possibilités d'évolution verticale. Il concerne également peu les très grandes stations, qui dès leur création, ont été implantées en altitude, donc n'en ressentent moins la nécessité. Il est en revanche très marqué sur les grandes et moyennes stations, pour lesquelles la phase de réinvestissement est aussi l'occasion de sécuriser leur offre de ski par rapport aux tendances climatiques, notamment la baisse de l'enneigement naturel.</li> </ul>	<p>Observation notée mais n'appelle pas clairement de souhait de modification du dossier. Le projet décliné dans le dossier d'UTNI a été réfléchi et adapté en fonction des enjeux environnementaux (prise en compte du Lignon, préservation des zones humides, covisibilité depuis le site des Hautes Chaumes...). L'enneigement local a aussi été étudié dans le rapport de présentation de la présente procédure. Aussi, ce projet s'inscrit dans le cadre du changement climatique avec la proposition de diversifier les activités de la station en 4 saisons. Le confortement de la production neige est nécessaire au départ afin de garantir la pérennité économique du projet. Au fur et à mesure des années et de la fréquentation tout au long de l'année de la station, la production neige pourra être diminuée au profit des activités 4 saisons.</p>
2	Registre dématérialisé	VORON JEAN-BAPTISTE	<p>L'autorité environnementale a émis de nombreuses insuffisances sur ce dossier et les réponses de LFA sont pour le moins légères sur certains points:</p> <p>1) LA VIABILITE DU PROJET AU VU DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE: LFA réfute le terme de réchauffement et ne veut parler que d'évolution ce qui déjà montre un certain déni par rapport aux conséquences énormes que nous aurons à subir de ce réchauffement.</p> <p>La diminution de l'enneigement est nié dans ce projet en s'appuyant sur un rapport de l'ORCAE qui est cité de manière partielle, alors que les conclusions générales de ce rapport sont sans ambiguïtés et affirmes:</p> <p>"Une diminution de l'enneigement moyen entre la période climatique actuelle (1991-2020) et celle qui précède, pour 4 des 5 stations de mesure disposant d'un historique suffisant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'évolution du pourcentage de jours où la hauteur de neige au sol est d'au moins 30 cm sur la saison hivernale, représentant la « skiabilité » des domaines skiables alpins n'est pas significative pour les stations étudiées, sauf pour la station de Chamonix, à 1 042 m d'altitude (baisse de 40% entre la période climatique actuelle et celle qui précède)".</li> <li>Justement la station de chalmazel est celle qui est la plus proche de celle de Chamonix en terme d'altitude, les autres étant bien plus élevées.</li> </ul> <p>DONC QUOI QU'ON ESSAYE DE NOUS FAIRE CROIRE ON VA VERS UNE DIMINUTION DE L'ENNEIGEMENT A CETTE ALTITUDE ET IL FAUDRA BIEN LE PRENDRE EN COMPTE</p> <p>2) LE PROBLEME DE L'ALIMENTATION EN EAU; L'étude montre bien qu'en période de sécheresse le réseau actuel satisfait tout juste les besoins.</p> <p>Il n'y a personne espéré en période d'été par l'attractivité des diverses activités et l'augmentation entrainera forcément une augmentation des besoins, on sait bien que ce ne sont pas les vacanciers qui sont les plus économes en eau potable.</p> <p>LFA répond que le diamètre des conduits est suffisant et qu'un effort sera fait pour éliminer les fuites!!</p> <p>ON sait aussi que depuis trois ans les sources des hautes chaumes subissent une baisse significative de débits même en période de fonte et que les conséquences se feront obligatoirement sentir en aval dans quelques années.</p> <p>CONCLUSION: NE SERAIT IL PAS PLUS JUDICIEUX D'ÊTRE PRUDENT ET DE VOIRE LES EVOLUTIONS DU RECHAUFFEMENT AVANT DE SE LANCER DANS UN PROJET FONDE EN GRANDE PARTIE SUR UN PARAMETRE VOUE A LA BAISSSE ( L'ENNEIGEMENT) ET QUI RISQUE D'ENDETER GRAVEMENT LES COLLECTIVITES LOCALES; LE PROFIT A COURT TERME PAR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET DE TRANSPORT S'ACCOMODE MAL DES ENJEUX CLIMATIQUES</p>	<p>Le terme de réchauffement climatique est un terme réducteur. Loire Forez agglomération souhaite davantage parler de changement climatique (qui concerne l'augmentation des températures, mais aussi la ressource en eau, la biodiversité...). Aussi, le projet décliné dans le dossier d'UTNI a été réfléchi et adapté en fonction des enjeux environnementaux (prise en compte du Lignon, préservation des zones humides, covisibilité depuis le site des Hautes Chaumes...). Ce projet s'inscrit dans le cadre du changement climatique avec la proposition de diversifier les activités de la station en 4 saisons. Le confortement de la production neige est nécessaire au départ afin de garantir la pérennité économique du projet. Au fur et à mesure des années et de la fréquentation tout au long de l'année de la station, la production neige pourra être diminuée au profit des activités 4 saisons.</p> <p>Concernant les infrastructures de transport, il est important de préciser qu'il existe déjà une navette depuis le Bourg ainsi que le TIL L31 qui circulent jusqu'à la station de Chalmazel. De plus, la création d'un parking permettrait d'améliorer l'accessibilité et améliorer les stationnements déjà disponibles sur la station. Aussi, le dossier ne serait pas modifié suite à cette remarque. Malgré tout, le projet sera amendé en fonction du mémoire en réponse à la mission régionale de l'autorité environnementale (Mrae).</p>
1	Registre dématérialisé	Anonyme	<p>J'AI DEPOSE UNE LONGUE CONTRIBUTION QUI N'EST PAS PRISE EN COMPTE!!!!</p>	<p>observation vide</p>